

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à la délivrance d'un permis de construire sollicité dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Vertrieu

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Vertrieu, du mardi 23 avril 2024 (début de l'enquête à 14h00 y compris sous forme électronique) au jeudi 23 mai 2024 (clôture de l'enquête à 18h00, y compris sous forme électronique), soit pendant une durée de 31 jours, à une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire n°038 539 23 10003, sollicitée par la société SOLARHONA dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet porte sur la réalisation d'un parc d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, installés sur le sol. Le projet comporte en outre un poste de transformation et un poste de livraison. L'accès se fera depuis la route départementale RD1075 puis par la piste existante qui sera prolongée jusqu'au portail. D'une surface de 4,04 ha clôturés, le projet comprendra des modules photovoltaïques monocristallins, disposés par tables fixes de 48 panneaux (ou demi-tables de 24 panneaux), organisées en lignes parallèles espacées chacune d'environ 3m. Ces installations permettront de générer une production annuelle d'électricité estimée entre 2 256 et de 2 757 MWh. L'exploitation est prévue pour une durée de 30 ans minimum.

À l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adaptera son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments. L'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire est le préfet.

Madame Mauricette RABATEL, fonctionnaire retraitée, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire. Monsieur Michel PUECH, docteur en écologie appliquée retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête, composé notamment de l'étude d'impact et de son résumé non-technique, de l'avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes (cet avis peut aussi être consulté sur le site suivant : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr), du mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis, et de l'avis rendu par le maire de Vertrieu le 26 janvier 2023, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Vertrieu pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et éventuellement y consigner ses observations et propositions. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Vertrieu, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Vertrieu
À l'attention de Madame Mauricette RABATEL, commissaire-enquêtrice
1, place de la mairie
38390 Vertrieu

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquetepubliquecpv-vertrieu@isere.gouv.fr

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté en version numérique sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Vertrieu pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux rappelés ci-dessous.

Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Vertrieu les jours et heures suivants :

- mardi 23 avril 2024, de 14h00 à 18h00 ;
- mardi 7 mai 2024, de 14h00 à 18h00 ;
- jeudi 23 mai 2024, de 14h00 à 18h00 ;

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Vertrieu sont mardi et jeudi de 14h00 à 18h00 ainsi que vendredi de 09h00 à 12h00.

Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la personne suivante, qui intervient pour le compte de la maîtrise d'ouvrage : M. Julien Valette (j.valette@solarhona.fr / 04 78 69 83 43).

La société SOLARHONA est située à l'adresse suivante :

SOLARHONA
Immeuble le QG
17, Quai Joseph Gillet
69004 Lyon

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (préfecture de l'Isère, DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 – 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La commissaire-enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Vertrieu ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).